

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais
Séance du Jeudi 12 juin 2025

L'an 2025 et le 12 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par M. Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire.

Présents : M. POZO Nicolas, Maire, Mmes : DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM : BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, TRIPET Philippe

Excusés : FOREST Christiane, SIMON Cédric, CÔME Valérie

Excusés ayant donné procuration : NEANT

Absents : MONCEL Lilas, CLÉDIÈRE Philippe, JAIRE Jean-Claude

Secrétaire de séance : JAMESSE Patricia

Date de la convocation : Mardi 6 juin 2025

Date d'affichage : 06/06/2025

Membres du conseil : 14

Votants : 8

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} avril 2025

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 05 juin 2025

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

SOMMAIRE

- Adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne
- Collège de déontologie de l' élu local - modalités de mise en place et tarification
- Demande de subvention du Lycée Le Chesnoy
- Demande de subvention Les Amis du Patrimoine
- Demande de subvention Bien Vivre à Beaumont
- Demande de subvention Prévention Routière Ile-de-France
- Marché du lotissement des casseaux (1^{ère} tranche) : avenant n°1
- Marché aménagement de la cantine scolaire : lot 3 avenant 2
- Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement
- Demande de retrait de la commune de Givraines du SISS de Puiseaux
- Participation à la protection sociale complémentaire des agents
- Demande d'aide pour le financement de l'achat d'un bien immobilier
- Chemin Champion : restriction de circulation
- Affaires diverses

OBJET DE LA DELIBERATION :

Adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne

Ces communes ont un nombre d'habitants de :
Savigny-le-Temple : 30 510 recensés en 2021
Quincy-Voisins : 5 435 recensés en 2021

M. le Maire propose d'accepter l'adhésion de ces communes au SDESM.

M. TRIPET précise que la commune de Savigny-le-Temple est une commune avec trop d'habitants. Par conséquent, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne va donner plus d'argent pour cette commune que pour les petites communes qui seront donc lésées.

A l'unanimité (pour : 1 – contre : 3 Philippe TRIPET, Patricia JAMESSE, Anne DE SOUSA MARQUES - abstentions : 4 Sylvie LECHARME-BENOIST, Olivier BROSSIER, Caroline MASSYN, Nicolas GALICE)
réf : 1_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Collège de déontologie de l' élu local – modalités de mise en place et tarification

M. le Maire propose de passer une convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition d'un collège de déontologie pour les élus locaux.

Le référent déontologue, laïcité et alerte éthique exercera cette nouvelle mission en toute indépendance, que ce soit par rapport aux collectivités, aux services du centre de gestion, ou aux agents territoriaux.

Ce type de compétences n'existant pas au sein de la collectivité, M. le Maire nous propose de l'autoriser à signer la convention avec le centre de gestion.

Mme MASSYN demande si cette convention est obligatoire et si elle sera payante.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 2_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention du Lycée Le Chesnoy

M. Brossier, parent de la personne demandeuse, sort de la salle à la demande du Maire et ne prendra pas part au vote.

M. le Maire prend lecture du courrier.

M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une aide financière de 1 650 €.

Mme MASSYN précise qu'il faudrait ^{être} cohérent et donner une somme équivalente aux élèves de Beaumont-du-Gâtinais. Par exemple, nous avons donné une subvention de 100 € par élève précédemment pour une demande du collège.

M. TRIPET propose la somme de 500 €, Mme DE SOUSA MARQUES propose la somme de 200 €.

Mme MASSYN précise que tous projets élaborés et construits seront étudiés pour l'attribution d'une somme appropriée.

Après débat, M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une aide financière de 200 €.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 3_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention Les Amis du Patrimoine

L'association Les Amis du Patrimoine demande une subvention de 400 € pour la visite du site de Beaumont-du-Gâtinais et ses extérieurs dans le cadre de la journée du patrimoine en septembre 2025.

M. le Maire rappelle que les associations doivent déposer leur demande de subvention avant le vote du budget sous peine de ne pas être prise en compte. Seules les demandes exceptionnelles ou en complément seront étudiées dans l'année.

M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association Les Amis du Patrimoine.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 4_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention Bien Vivre à Beaumont

Suite au rejet de l'attribution de subventions à l'association Bien Vivre à Beaumont pour non-complétude, M. le Maire propose d'étudier à nouveau leur demande.

L'association Bien Vivre à Beaumont demande une subvention à hauteur de 800 € pour les aider à financer les sorties sur le territoire, leurs repas et l'acquisition de matériel informatique.

M. le Maire rappelle que la mairie participe au financement du chronomètre pour les foulées beaumontaises.

M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association Bien Vivre à Beaumont.

Mme LECHARME-BENOIST propose que nous donnions la somme de 500 €, somme qui a été donnée à la plupart des associations qui ont fait une demande de subvention cette année.

Après débat, M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Bien Vivre à Beaumont.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 5_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de subvention Prévention Routière Ile-de-France

L'association Prévention Routière sollicite la municipalité pour une subvention à hauteur de 500 €. Cette association a pour mission de répondre aux sollicitations des communes et autres acteurs engagés en matière de sécurité routière, pour sensibiliser l'ensemble des usagers de la route en composant des ateliers de prévention innovants adaptés aux différents publics et aux différents modes de déplacement.

Mme LECHARME-BENOIST demande s'ils viennent faire des interventions sur la commune.

M. le Maire demande si le Conseil municipal est favorable à l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Prévention Routière.

A l'unanimité (pour : 0 - contre : 8 - abstentions : 0)
réf : 6_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Marché du lotissement des casseaux (1ère tranche) : avenant n°1

L'avenant n°1 du marché du lotissement des Casseaux porte sur l'entreprise Clément, lot VRD. L'avenant porte sur des travaux non réalisés lors de la création des trottoirs Faubourg Casseaux, pour un montant de - 31 623,70 € hors taxe, soit un montant TTC de - 37 948,44 €.

M. le Maire demande si le Conseil municipal l'autorise à signer l'avenant n°1 du lot 1, pour les montants cités précédemment.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 7_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Marché aménagement de la cantine scolaire : lot 3 avenant 2

L'avenant n°2 sur le marché aménagement de la cantine scolaire du lot 3 porte sur les menuiseries extérieures. L'avenant positif s'élève à 170 € HT, soit un total TTC de 204 €.

M. le Maire demande si le Conseil municipal l'autorise à signer l'avenant n°2 du lot 3, suivant le montant cité précédemment.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 8_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement

Le montant correspond à l'annulation d'un titre pour la somme de 2 737,90 €, au chapitre 67 (charges exceptionnelles) de l'article 673 (titre annulé).

M. le Maire demande si le Conseil municipal l'autorise à procéder à la décision modificative n°1 au budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 2 737,90 €.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 9_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande de retrait de la commune de Givraines du SISS de Puiseaux

La commune de Givraines a demandé de pouvoir sortir du SISS de Puiseaux. Une délibération du syndicat a déjà été prise et approuvée le 3 avril 2025.

M. le Maire demande si le Conseil municipal veut bien suivre l'avis du SISS de Puiseaux et accepter le retrait de la commune de Givraines.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 10_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Participation à la protection sociale complémentaire des agents

M. le Maire demande l'autorisation de signer la convention de participation souscrite par le centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, en ce qui concerne la protection sociale complémentaire des agents. Le Maire rappelle le caractère obligatoire de la collectivité à compter du 1er janvier 2026. Une délibération du jeudi 16 décembre 2021 avait autorisé M. le Maire à répondre à une enquête afin de recevoir les conventions de participation à l'adhésion facultative.

M. le Maire demande si le Conseil municipal l'autorise à signer la convention avec le CDG 77 ?

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)
réf : 11_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demande d'aide pour le financement de l'achat d'un bien immobilier

M. le Maire prend lecture des courriers envoyés par les demandeurs d'un financement pour l'acquisition d'un bien immobilier sur la commune.

M. le Maire explique avoir reçu ces personnes. L'objectif de cette acquisition est de transformer les lieux en foyer pour personnes âgées. Pour cela, une réhabilitation adaptée est nécessaire.

M. le Maire rappelle que les finances de la commune ne permettent pas d'accompagner des projets d'une telle ampleur, et que d'autres dispositifs d'accompagnement financier existent pour ces projets.

Le conseil municipal trouve le projet intéressant mais les finances de la commune ne permette pas la concrétisation de son projet.

M. le Maire demande si le Conseil municipal souhaite attribuer une aide financière à ces personnes ?

A l'unanimité (pour : 0 - contre : 8 - abstentions : 0)
réf : 12_12_06_2025

OBJET DE LA DELIBERATION :

Chemin Champion : restriction de circulation

Pour donner suite à la demande d'un administré habitant chemin Champion, M. le Maire prend lecture des différents échanges qu'ils ont eus.

M. le Maire rappelle que cette rue est déjà en interdiction sauf riverains. Le non-respect de cette interdiction peut engendrer une amende pour : non-respect du code de la route. Par conséquent, un dispositif est déjà mis en place.

Cette question, débattue en commission d'urbanisme, n'a pu trouver de solutions.

M. BROSSIER précise que certains engins agricoles n'ont pas d'autres solutions que d'emprunter le chemin champion en arrivant de la commune de Auxy. En effet, s'ils tournent à gauche au niveau de la rue de Gaubertin, l'engin agricole étant important, cela bloquera la circulation, voire, provoquera un accident.

Après débat, le Conseil municipal propose de rajouter un panneau « sauf engins agricoles » en complément du panneau sens interdit.

M. le Maire précise que les riverains peuvent appeler la gendarmerie afin qu'elle constate le non-respect du code la route en précisant la plaque d'immatriculation.

M. le Maire demande si le Conseil municipal souhaite donner une suite favorable à la mise en place d'un dispositif physique bloquant la circulation sur le chemin Champion.

A l'unanimité (pour : 0 - contre : 8 - abstentions : 0)
réf : 13_12_06_2025

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR (1er octobre 2020)

M. le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 01/10/2020. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne :

8/2025 : AH241 201 60

9/2025 : AD 449 450

10/2025 : AH 198 Z247

Affaires diverses

Courrier de l'AFR (associations foncières de remembrement)

M. le Maire prend lecture du courrier.

M. le Maire est tout à fait d'accord sur la réalité de la dégradation des voies communales. Cependant, il rappelle que ces dégradations ne se sont pas produites en quatre ans, mais sur plusieurs décennies. Une stratégie de réfection de nos voiries est actuellement en cours, tenant compte des priorités propres à chacune d'elles.

Il ne comprend pas pourquoi les décisions de remise en état n'ont pas été prises lors des précédents mandats, ce qui aurait permis d'éviter que la majorité de nos routes se retrouvent aujourd'hui dans un état aussi déplorable.

Durant le mois d'Août, la rue du tournesol sera reprise sur la parcelle indiquée par Mr le Maire.

Le plateau surélevé de Seineboué a déjà subi une première modification, qui sera suivie d'une seconde, afin d'apporter une solution définitive tout en maintenant la sécurité propre à l'usage de ce dispositif.

L'anglais à l'école élémentaire

M. le Maire a été contacté par une personne proposant des cours d'anglais en visioconférence. Il s'agit d'une méthode d'apprentissage, différente des cours déjà pratiqués.

Chaque année, les parents d'élèves demandent une évolution dans ce domaine, car il devient de plus en plus important de savoir parler anglais et d'arriver au collège avec de bonnes bases — ce qui n'est pas toujours le cas, non seulement pour les élèves de la commune, mais de manière générale.

L'année scolaire touchant à sa fin, ce projet serait à l'étude pour l'année scolaire 2025-2026.

Le devis étant de 3 750 € soit une prestation de :

Prix Unitaire : 15 € / Heure

Nombre de participants : 25

Soit 25 participants x 10 cours x 15 € = 3 750 €

M. le Maire demande si tout le monde accepte cette prise en charge, par la commune ?

Mme LECHARME-BENOIST demande si la directrice de l'école est au courant, et, accepte les cours d'anglais.

M. le Maire précise qu'elle est au courant et accepte cette proposition.

Mme LECHARME-BENOIST demande qu'il y ait un bilan de fin d'année par la personne qui donne des cours d'anglais, afin de faire un point sur l'évolution du niveau suite à ces cours.

Mme LECHARME-BENOIST demande s'il est possible d'obtenir des professeurs d'anglais au collège, un retour sur l'évolution du niveau des élèves de la commune de Beaumont-du-Gâtinais suite à ces cours.

Mme MASSYN propose que si le corps enseignant avait envie d'une formation, ce financement pourrait permettre l'apprentissage de l'anglais par l'enseignant.

Le Conseil municipal souhaite essayer et accepte la prise en charge pour une année.

Le club AAOC de Wissous

Le club AAOC de Wissous (Airport Association Olympique Cycliste) organisera en 2026, sous l'égide de la FFVelo (Fédération Française du Cyclo Tourisme), le 22^{ème} Paris - Nice Cyclo qui partira le vendredi 19 juin 2026 de la ville d'Avon (77) pour une arrivée à Nice sur La Promenade des Anglais le samedi 27 juin 2026.

Le projet d'itinéraire est déjà finalisé. Beaumont-du-Gâtinais a été choisie comme ville ravitaillement "pause-Café" de la 1^{ère} étape Avon – Auxerre le vendredi 19 juin 2026.

Suivi du programme "Village d'Avenir" – Rénovation de la salle polyvalente

Dans le cadre du programme Village d'Avenir, nous poursuivons la rénovation de la salle polyvalente. Nous sommes actuellement en phase de validation du CCTP (Cahier des Charges Techniques Particulières), préalable nécessaire au lancement de la procédure d'appel d'offres.

Le bureau de contrôle retenu pour cette opération est EXATEC.

Monsieur le Maire souhaite que les travaux puissent débuter d'ici la fin de l'année. À noter que la pose du destratificateur, qui ne fait pas partie du marché public, sera réalisée dès validation par le bureau de contrôle.

Projet éolien ELICIO

Mme LECHARME-BENOIST prend la parole pour l'explication, à la suite de sa réunion visio.

Elle précise que, suite à l'enquête publique, le projet initial a été modifié. Les éoliennes seront à seulement 1,5 kms de Villeneuve.

Mme LECHARME-BENOIST a pris la parole lors de la visio pour expliquer que nous avons une saturation visuelle sur la commune et ses hameaux.

Problème des corbeaux

Mme JAMESSE prend la parole au sujet du soucis sonore des corbeaux qui sont de plus en plus nombreux.

M. BROSSIER explique la problématique à ce jour, 100% de destruction dans une parcelle pour un jeune agriculteur par les corbeaux freux ; ce type de corbeau, présent sur la commune, détruit absolument tout. C'est une espèce nuisible qui, pour ce jeune agriculteur, a apporté des pertes énormes.

M. le Maire a déjà fait un e-mail à la DRIEAT le 12 mai 2025, n'ayant pas eu de réponse, une relance a été faite le 26 mai 2025, sans réponse à ce jour.

Restos du cœur

Mme LECHARME-BENOIST précise que, suite à un souci avec un agriculteur concernant leur emplacement, les restos du cœur se stationneront le long des douves au lieu d'être devant la poste.

M. BROSSIER informe que la FDC77 (Fédération de Chasse) propose une partie du gibier chassé, soit l'excédent, pour des familles dans le besoin.

M. GALLICE demande comment les familles en profitent.

M. BROSSIER précise que les chasseurs font le relais avec la FDC77 pour cela.

Maison de santé

Mme LECHARME-BENOIST informe qu'il faut remettre des chaises pour la salle d'attente ; et que les infirmières demandent si nous pouvons fournir une fontaine à eau pour les chaleurs estivales.

M. BROSSIER confirme qu'il faudrait remettre 8 chaises dans la salle d'attente. Il précise qu'il faudrait déplacer le défibrillateur, actuellement à la mairie, à la maison de santé et qu'il faudrait une box wifi collective.

M. le Maire informe qu'il est normal d'équiper les parties communes de la maison de santé de chaises pour la salle d'attente. Concernant la fontaine à eau, une étude est en cours afin de satisfaire au mieux la demande. Etant donné le départ du médecin, plusieurs méthodes sont à l'étude pour trouver un autre médecin pour la maison de santé.

M. le Maire précise qu'il faudrait éventuellement prévoir un avenant à leur contrat concernant la box collective, à facturer au prorata ; et faire de même pour le ménage des parties communes.

Le Conseil municipal, ainsi que M. le Maire, informent tous les administrés qu'un démenti sera fait concernant les propos du médecin, Dr JOUFFRAY et son départ de la maison de santé.

Sitomap

Suite à la demande d'un administré, M. le Maire a contacté le SITOMAP pour revoir le trajet au niveau du lotissement des Moulins, actuellement non pris en compte.

Il est important que les administrés nous fassent un retour lors d'un souci de ramassage des poubelles.

Concernant le circuit à Barnonville, M. le Maire a proposé à SITOMAP de continuer sur Seine Boué avant de faire la rue de l'Orge à Barnonville.

Heure de fin : 22h55

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.